



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Pierre Poirier, président, et tenue le 24 février 2021 à 16h40, par voie de visioconférence.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Pierre Poirier, représentant de Saint-Faustin-Lac-Carré
Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur
Monsieur Denis Desautels, substitut de Val-des-Lacs
Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier
Monsieur Dominique Forget, représentante de Val-David
Monsieur Michel Bazinet, substitut de Val-Morin
Monsieur Daniel Charette, représentant de Ivry-sur-le-Lac
Monsieur Denis Chalifoux, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts

EST ABSENTE : Madame Anne-Guyline Legault, représentante de Sainte-Lucie-des-Laurentides

SONT AUSSI PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier
Madame Danielle Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe

RÉSOLUTION 664-02-2021 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 17 février 2021 le décret numéro 124-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 26 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le niveau d'alerte maximum et que des mesures s'appliquant à ce pallier d'alerte sont présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres du conseil d'administration.

Il est proposé par Monsieur Daniel Charette :

D'ACCEPTER QUE la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers puissent y participer par visioconférence.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier la séance ordinaire est ouverte à 16h40.

RÉSOLUTION 665-02-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2020

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Renouvellement du contrat d'assurances générales

4.2 Addenda au contrat de travail de Monsieur Éric Therrien, directeur des opérations

4.3 Application du calendrier de conservation pour l'année 2020 et destruction des boîtes

4.4 Octroi d'un contrat à Cogeco Solutions d'affaires pour les services de télécommunications

5. TRÉSORERIE

5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer

5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 001-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

5.3 Retiré

5.4 Affectation de sommes provenant du surplus libre pour aménagement du garage

6. OPÉRATIONS

6.1 Embauche au poste de mécanicien

7. Période de questions

8. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 666-02-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2020, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Richard Forget :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2020, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 667-02-2021

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT QUE la Régie est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances générales a été renouvelé le 1^{er} janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle a offert un renouvellement pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022 au coût de 27 112 \$ plus taxes.

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

D'ENTÉRINER le renouvellement du contrat d'assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2022 au coût de 27 112 \$ plus taxes.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 668-02-2021

ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR ÉRIC THERRIEN, DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à certains ajustements au contrat de travail du directeur des opérations.

Il est proposé par Madame Dominique Forget :

D'AUTORISER le président et le secrétaire-trésorier à signer l'addenda au contrat de travail de Monsieur Éric Therrien, directeur des opérations.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 669-02-2021

APPLICATION DU CALENDRIER DE CONSERVATION POUR L'ANNÉE 2020 ET DESTRUCTION DES BOÎTES

CONSIDÉRANT QUE le calendrier de conservation a été appliqué à l'ensemble des documents constituant les archives de la Régie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de procéder à la destruction des documents périmés ;

CONSIDÉRANT QUE les listes préparées le 25 janvier 2021 ont été dûment approuvées par la secrétaire-trésorière adjointe.

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux :

D'APPROUVER les listes des boîtes à détruire préparées le 25 janvier 2021 conformément au calendrier de conservation et d'autoriser la destruction des documents qu'elles contiennent.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 670-02-2021

OCTROI D'UN CONTRAT À COGECO SOLUTIONS D'AFFAIRES POUR LES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite obtenir des services de télécommunications pour le nouveau garage ;

CONSIDÉRANT l'offre de Cogeco Solutions d'affaires.

Il est proposé par Monsieur Denis Desautels :

D'OCTROYER à Cogeco Solutions d'affaires un contrat d'une durée de 60 mois pour les services de télécommunications au coût de 169.85\$ par mois, pour un total de 10 191 \$ plus taxes, soit 11 717.10 \$ plus des frais d'installation de 150 \$ plus taxes.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 671-02-2021

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés en date du 18 février 2021 totalise 928 328.35 \$ et se détaille comme suit :

Chèques :	471 866.32 \$
Traitements bancaires :	299 682.35 \$
Salaires et remboursement de dépenses du 15 novembre 2020 au 6 février 2021 :	156 779.68 \$
Total :	928 328.35 \$

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

D'APPROUVER la liste des déboursés datée du 18 février 2021, ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 15 novembre 2020 au 6 février 2021 pour un total de 928 328.35 \$.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

DU RÈGLEMENT 001-11 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 26 novembre 2020 au 18 février 2021 par les responsables d'activités budgétaires.

RÉSOLUTION 672-02-2021

AFFECTATION DE SOMMES PROVENANT DU SURPLUS LIBRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU GARAGE

CONSIDÉRANT la location d'un nouveau garage ;

CONSIDÉRANT QUE certains aménagements et achat d'équipements sont nécessaires pour permettre une meilleure organisation du travail.

Il est proposé par Monsieur Daniel Charette :

D'AFFECTER une somme de 50 000 \$ du surplus libre pour l'achat d'équipements et d'outillage, pour le déplacement du réservoir de diesel et pour l'aménagement du garage.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 673-02-2021

EMBAUCHE DE MONSIEUR FABIEN HÉBERT AU POSTE DE MÉCANICIEN

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée pour combler le poste de mécanicien et que quelques candidatures ont été reçues ;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a été réalisé ;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'embauche de Monsieur Fabien Hébert.

Il est proposé par Monsieur Denis Desautels :

DE PROCÉDER à l'embauche de Monsieur Fabien Hébert au poste de mécanicien à compter du 8 mars 2021 selon l'échelon salarial recommandé.

Les conditions de travail sont fixées à la politique salariale et conditions de travail des employés.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

PÉRIODE DE QUESTIONS

La Régie n'a reçu aucune question à l'intention du conseil préalablement à la séance.

RÉSOLUTION 674-02-2021



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Michel Bazinet de lever la présente séance à 16h50.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Président

Gilles Bélanger
Secrétaire-trésorier